



PARENTS D'ÉLÈVES, PERSONNELS ENSEIGNANTS FAISONS BARRAGE AU LIVRET DE COMPÉTENCES !

FCPE 94 - SNES94 - SNEP94

Organisé sous forme de compétences, de capacités mais aussi d'attitudes, le livret de compétences s'impose désormais en plus de la note. Dans la pratique, on l'observe déjà, ce livret personnel de compétences (LPC) devient un objectif incontournable dans les établissements classés. Cette nouvelle évaluation impose donc, non pas une nouvelle forme de pédagogie, contrairement à ce qu'elle affirme, mais une autre vision de l'école.

Une vision qui accepte que deux systèmes coexistent : la note pour les élèves qui réussissent et poursuivront leurs études lors que d'autres s'arrêteront très rapidement avec (ou sans) le LPC. Quel outil est vraiment le LPC ?

1) LE LIVRET DE COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est le nom donné à l'attestation de maîtrise du Socle commun de compétences et de connaissances visible sur ; (<http://www.eduscol.education.fr>).

Le Socle commun est un « ensemble de connaissances et de compétences « indispensable à maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ». Dans le secondaire, mis en place de façon différente d'une discipline à l'autre, il est, la plupart du temps, différent des programmes (sauf en SVT) et se présente souvent comme un contenu minimaliste.

Structure du livret...

Le LPC est une usine à gaz très compliquée à utiliser :

- Il se divise en compétences, définissant un ensemble de connaissances, capacités et attitudes. (exemple : compétence 1 « maîtrise de la langue française »)
- Chaque compétence est ensuite divisée en domaines ... (exemple de domaine : « lire, écrire »)

- Puis les domaines sont subdivisés en items : (exemple d'item : dégager par écrit ou oralement l'essentiel d'un texte lu).

2) UNE MISE EN PLACE CONFUSE ET PRÉCIPITÉE...

L'arrêté du 8 juillet 2010 rend la validation du socle obligatoire pour tous les élèves de troisième et prend une place particulièrement importante au côté des « nouvelles » épreuves du brevet : histoire des arts, b2i, note de vie scolaire etc. La plupart des parents ne sont pas au courant de l'existence de ce LPC, imposé, sans consultation des personnels ni information des familles. Ce sont les professeurs principaux qui, en concertation avec l'équipe pédagogique, devront valider ces compétences. Mais le chef d'établissement a le droit d'intervenir pour en modifier la validation ou non ainsi que le jury du brevet.

3) D'OÙ VIENT LE LIVRET ?

On pourrait penser que le LPC est une spécificité franco-française. En réalité, il s'agit d'un phénomène mondial : Partout où il a été mis en place, le LPC se résume à un « référentiel standardisé de compétences » en rapport avec le marché de l'emploi. Les missions initiales de l'école sont détournées au profit d'une simple adaptabilité de l'individu au marché du travail. Il ne s'agit plus de s'épanouir, de réfléchir ou de devenir un citoyen mais d'uniquement s'adapter à un univers professionnel en évolution : innover, bouger, être flexible, obéir, telles sont les seules qualités requises pour le travailleur de demain. En 1997, l'OCDE met en chantier un « nouveau type d'adaptation des acquis scolaires », les « compétences clés ». L'Europe place la reconnaissance de ces compétences au premier plan de sa stratégie économique. En 2000, à Lisbonne, le Conseil de l'Europe recommande l'adoption d'un cadre européen des compétences de base. Notre LPC n'est que la traduction néolibérale de ces directives européennes fondée sur la seule gestion des « ressources humaines »...

4) UN LPC QUI A POURTANT ÉCHOUÉ UN PEU PARTOUT...

Le LPC est destiné à valider l'acquisition du socle commun de compétences mais le bilan du dispositif doit cependant nous alerter : au Québec, le socle n'a pas résolu l'échec. Il s'est soldé par une régression des résultats, ce qui a conduit un violent rejet de la part des enseignants et des familles qui le trouvaient complètement illisible. En Suisse, les expérimentations ont démontré que les élèves ne saisissaient plus le sens d'un travail scolaire émietté en micro-compétences. Ailleurs, on a déploré la multiplication de grilles locales d'évaluation, de sorte que plus personne n'évaluait la même chose, ce qui contribue à accroître les inégalités entre établissements. Dans le Val de Marne, l'expérimentation s'est soldée par un rejet massif...

5) UN DISPOSITIF DANGEREUX QU'IL FAUT COMBATTRE !

Il faut combattre le principe d'un socle qui réduit les missions de l'école à l'apprentissage d'un métier ! Nos élèves vont nous remplacer. Ils seront amenés à vivre leur vie, à prendre en charge les destinées de leurs proches, celles de la collectivité et l'avenir de la planète. Ils seront garants à la fois de la mémoire et des destinées du monde. L'enjeu est de taille et repose de façon brûlante la question de l'école. Quels savoirs, quelle culture faire construire à nos élèves pour leur permettre de vivre dans la société du XXI^{ème} siècle ? Comment construire pour eux un projet éducatif émancipateur ? Il serait tout de même affligeant que le gouvernement n'ait rien d'autre à proposer pour l'avenir de nos jeunes que... le socle !

Un enseignement sans enjeux, une école dénuée de sens...

On cherche vainement dans le socle les savoirs qui éclairent la place de l'homme dans la société et le sens de son existence. Face à la « démotivation » de nos élèves, le LPC nous sert un enseignement aseptisé, esquivant les questions de fond qui passionnent pourtant nos élèves (le sens de la vie, la question des origines, la mort, la sexualité, le fonctionnement de la société, etc.).

La notion de compétences ainsi utilisée évacue toute réflexion de l'homme sur lui-même. de la place de l'individu au sein du collectif, de l'existence de l'élève en tant que sujet, rien pour qu'il puisse se comprendre, comprendre le monde ou agir dessus.

La construction d'un individu normé

Le socle s'inspire d'un discours managérial inadapté au monde scolaire. Le LPC porte la vision d'un individu normé, définissant arbitrairement des « aptes » et des « non aptes ». Il y a d'un côté ceux qui « savent gérer leurs émotions » et « ceux qui ne le savent pas », ceux qui « savent parler en public » et « ceux qui ne le savent pas ».

Que dire des élèves dont le profil ne correspond pas à celui des items du socle, souffriraient-ils d'une anomalie ou d'un manque ? On peut donc se demander si cette évaluation binaire est adaptée. En fait le LPC est bien plus stigmatisant que les notes !

Une vision utilitariste des savoirs...

Le LPC se fonde sur une vision très utilitariste des savoirs puisqu'il définit ceux qui sont utiles à la vie en société. Mais en quoi consiste cette « vie » ? A quel titre les auteurs du LPC se permettent-ils de définir les savoirs qui sont utiles ou non pour « vivre » ?

La disparition de l'humain...

Le LPC a beau tenter de sauver les apparences en consacrant son pilier 5 à la culture humaniste, c'est bien l'humain qu'occulte cette réforme qui écrase des pans entiers de la culture tout en insistant sur des aptitudes comportementales qui s'apparentent plus à un formatage qu'à de l'éducation véritable.

Une conception absurde du travail...

La qualification professionnelle ne peut se réduire à une somme de compétences : on enrichit son travail des apports issus de notre vie extérieure et intérieure. On se doit de réfléchir avec les élèves sur le sens du travail. L'investissement intellectuel, physique et psychique dans le travail ne saurait se réduire à un simple « portefeuille de compétences ».

Si une infirmière sait faire des pansements et des perfusions, son métier dépasse de très loin ce cadre : elle est confrontée en permanence à la question de la souffrance physique et psychique, de la naissance, de la fin de vie, de la mort. Comment parler de tout cela aux malades ? Comment le vit-on en tant que soignant ? De nombreux personnels infirmiers réclament donc dans leur formation plus de philosophie et de littérature.

Pour ce métier comme pour les autres, bien malins sont ceux qui peuvent limiter autoritairement les connaissances et les qualifications qui nous « utiles » !

6) LES COMPÉTENCES EXISTENT-ELLES ?

Les compétences existent et il serait absurde de le nier. Est-il toutefois pertinent de concevoir une évaluation qui tournerait autour des compétences ?

On sait que les compétences ne peuvent être déconnectées des connaissances : nous avons tous fait au cours de notre scolarité des exposés sur les sujets les plus divers. Adulte, on ne se souvient pas complètement du contenu de ces devoirs mais il nous reste la compétence de savoir faire un exposé. Les compétences ne peuvent s'acquérir que dans la foulée des connaissances, qui doivent donc rester au premier plan.

Il existe des dizaines de définitions de ce qu'est une compétence, rendant le terme extrêmement flou. Est-il raisonnable de fonder notre système éducatif autour de cette notion qui manque de clarté ? De son côté, l'OCDE n'en retient qu'une : une compétence doit permettre aux élèves de répondre aux problèmes de la « vie quotidienne ».

7) UN LIVRET QUI NE RÉSOUDRA PAS L'ÉCHEC SCOLAIRE...

Le LPC porte une conception étrange des savoirs, divisés en paliers, piliers, grilles... et assimilés à des briques qu'on empilerait dans la tête de nos élèves. Or, l'apprentissage n'a jamais fonctionné de façon linéaire !

Le « retour perpétuel à l'apprentissage des bases » ne sert à rien non plus car les véritables difficultés se situent bien ailleurs. C'est un peu comme si une personne qui ne maîtrise pas bien sa voiture lorsqu'elle conduit était renvoyée sans arrêt à l'apprentissage des panneaux !

Dans le LPC, l'apprentissage s'organise autour de micro-tâches complètement fragmentées : du coup, les élèves ne perçoivent plus du tout le lien entre les différentes notions qu'ils apprennent et parviennent encore moins à les inclure dans leur propre démarche. Donc, si la famille ne peut pas prendre le relais, l'échec scolaire ne disparaîtra pas avec cet outil. C'est au sens des apprentissages scolaires mais aussi à la posture des élèves par rapport à la question de la culture qu'il faudrait s'intéresser, ce que ne fait pas du tout le livret !

Le socle ne sera d'aucun secours pour les élèves en difficulté qui verront même leurs problèmes s'accroître. Quant le ministère s'intéressera-t-il à la question de l'échec au lieu de mettre en œuvre en permanence des fausses pistes génératrices d'impasses et de violence ? Il existe pourtant de passionnants travaux de recherche proposant des solutions pour lutter contre l'échec. Hélas, ces travaux n'arriveront plus jamais jusqu'aux maîtres, dont la formation a été délibérément liquidée ...

8) UN LIVRET IMPOSSIBLE À COMPLÉTER...

La plus grande confusion règne dans les modalités de validation du LPC. On nous dit qu'il faut « apprécier chaque domaine » mais « qu'il n'est pas nécessaire que l'élève les maîtrise tous ». Combien doit-il en maîtriser ? Tous moins un ? Un seul ? Deux ? Certains éléments sont-ils obligatoires ? Ont-ils tous la même valeur ? Cela débouche sur une évaluation subjective et inégalitaire, d'un élève à l'autre, d'un établissement à l'autre... Cette inégalité est encouragée sous couvert « d'autonomie des équipes... »

Le grand n'importe quoi des items...

Certains items ne veulent rien dire. Tous les items sont mis sur le même plan : certains sont très basiques, alors que d'autres correspondent à des savoirs dont l'étendue est immense. D'autres items encore sont tellement flous que personne ne saura jamais où il faut mettre le curseur pour les évaluer. En voici quelques exemples :

- Connaître et respecter les règles élémentaires du droit relatif à sa pratique
- Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une pratique physique adaptée à son potentiel »
- Dégager par des moyens divers sa compréhension de textes variés.
- Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques et les mobiliser dans des contextes

scientifiques différents et dans des activités de la vie courante (le ciel et la terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques)

- Identifier la diversité des civilisations, des langues, des sociétés, des religions
- Être persévérant dans toutes les activités
- Identifier ses points forts et des points faibles dans des situations variées...

9) UN SOCLE QUI NE REMPLIRA JAMAIS LES OBJECTIFS QU'IL S'EST LUI-MÊME FIXÉS :

Le socle prévoit de « rendre compte à la nation des performances de notre système éducatif ». Le LPC fait même dans le « tout en un » puisqu'il prétend évaluer à la fois les élèves, les enseignants et le système... sauf que les enseignants sont à la fois arbitres et entraîneurs vu que ce sont eux qui valident ! Dans le cadre de la concurrence entre établissements, on imagine ce que ça peut donner !

10) QUELLE PLACE POUR LES CONNAISSANCES ?

Derrière l'évaluation par compétences se cache une remise en cause des enseignements disciplinaires : certaines disciplines se retrouvent complètement marginalisées : (enseignements artistiques, histoire-géo, technologie, EPS), d'autres, comme le français, se retrouvent coupées en deux, et perdent leur sens. On nous précise que chaque professeur peut désormais évaluer des compétences transversales. Il existe donc le risque que certaines compétences soient validées par des personnels non qualifiés.

Pour faire des économies d'échelle, on propose de fusionner ensemble plusieurs disciplines : pourquoi avoir un professeur de maths, de SVT, de Sciences Physiques et de Technologie si un seul enseignant de « culture scientifique et technologique » suffit pour former aux 14 items de la compétence 3 ?

11) QUELLE ÉVALUATION ?

Aujourd'hui, l'évaluation par compétences nous est assénée sans débat et en balayant trente années de recherches sur la question ! Évaluer le travail d'un élève est une activité compliquée nécessitant de nombreux paramètres. Pourquoi décrète-t-on soudain qu'une évaluation binaire consistant à mettre une date en face d'une compétence sera plus subtile, plus fine plus pertinente qu'une autre ?

N'est-on pas en train de remplacer ici l'évaluation chiffrée par quelque chose de bien pire ? Aujourd'hui, moins on passe de temps à enseigner, et plus on le passe à évaluer, et le LPC va accentuer ce phénomène. Reste à prouver qu'on conduit mieux un véhicule en ayant les yeux rivés en permanence sur les tableaux de bord !

12) UN FICHAGE INFORMATISÉ DE NOS ÉLÈVES À TRAVERS LE LIVRET...

Dans la continuité de base élèves, le LPC présente des dangers majeurs pour les libertés individuelles, déjà fortement mises à mal avec des logiciels de saisie informatisée (bulletins et notes) très utilisés dans nos collèges : ces logiciels sont d'ailleurs souvent hébergés par des entreprises privées : que deviennent alors ces informations ? Qui les stocke ? Pour combien de temps ? Si le LPC se met en place, c'est l'ensemble de la population française qui sera fichée d'ici quelques années. Sous prétexte « d'éducation tout au long de la vie », on est en train de rétablir un dispositif extrêmement régressif, proche des livrets ouvriers qui existaient au XIX^{ème} siècle ! La loi informatique et libertés de 1978 prévoit pourtant un droit d'opposition, pour des motifs légitimes, à ce que des informations confidentielles et personnelles fassent l'objet d'un traitement informatisé. Nul n'a jamais demandé aux parents s'ils acceptaient que leurs enfants soient fichés via le LPC. Or, le ministère fait fi de cette loi. La ligue des droits de l'homme ainsi que la CNIL sont d'ailleurs en train de s'en inquiéter. Nous ne devons pas laisser faire !

13) QUI DISSIMULE UNE ÉCOLE À DEUX VITESSES À TRAVERS LE « RETOUR AUX FONDAMENTAUX »...

Le socle entérine une école à deux vitesses, qui installera

durablement les élèves en difficultés dans l'échec au lieu de le résoudre. Une question se pose d'ailleurs avec le LPC : pourquoi le gouvernement a-t-il inventé « DEUX systèmes » (le socle et les programmes) alors qu'avant, il n'y en avait QU'UN ? (Les programmes) ? On comprend à qui sera réservé le socle et qui aura le droit de continuer plus loin. déjà dans certains collèges dénommés « ambition réussite » ou encore « CLAIR », le socle sera au centre de toutes les préoccupations. Une proposition de loi du 15/02/2011 veut créer des établissements publics du socle commun. Il y a désormais les « établissements du socle » et les autres ?

Notre ministre prétend garantir à tous l'acquisition du socle, sauf que rien n'est prévu pour ceux qui vont échouer. Par ailleurs, cette certification n'a rien d'un diplôme !

14) COMMENT ORGANISER LA RESISTANCE ?

Le SNES, le SNEP et la FCPE ont déjà impulsé une campagne de lutte contre LPC. Nous multiplions actuellement les publications, les réunions, les motions de CA et nous organiserons des réunions de ville dans le département d'ici le mois de juin. N'hésitez pas à nous y rejoindre, à diffuser l'information, à alerter d'autres parents, et à agir dans les CA de votre établissement ! **Vous pouvez aussi nous contacter si vous souhaitez de l'aide pour lancer une initiative dans votre secteur !**

**LE LPC EST L'AFFAIRE DE TOUS !
COMBATTONS-LE ENSEMBLE !**
